ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

garde à vue

Question écrite n° 117621

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur les conséquences de la réforme de la garde à vue qui a permis aux avocats d'assister leurs clients dans les commissariats. Face à la baisse de 26,3 % des gardes à vue pour l'ensemble des services, il semble que cette procédure ne permette plus, dans sa mise en oeuvre actuelle, de faire aboutir les enquêtes. Il souhaiterait savoir ce qu'il en pense.

Données clés

Auteur : M. Christian Vanneste
Circonscription : Nord (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 117621
Rubrique : Droit pénal
Ministère interrogé : Justice et libertés
Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9715
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)